

ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR

Une session d'examen pour l'obtention du brevet d'interprète, pour la langue tahitienne, aura lieu samedi prochain, 13 janvier courant, à 8 h. 1/2 du matin, au palais de Justice.

Les candidats devront adresser leur demande au Secrétariat de la Direction de l'Intérieur, et y joindre leur acte de naissance et un extrait de leur casier judiciaire.

Avis.

Le Directeur de l'Intérieur des Etablissements français de l'Océanie à l'honneur d'informer messieurs les contribuables des districts, qu'ils sont tenus de déclarer, avant le 15 février prochain, au chef de leur district, s'ils sont dans l'intention d'acquitter leur prestation rurale en nature ou en argent.

Passé ce délai, ceux qui n'auront pas fait cette déclaration d'option seront considérés comme voulant acquitter ladite contribution en nature.

Appel à la concurrence.

Les personnes qui désireraient soumissionner pour la fourniture à la prison de Papeete de :

Soixante vareuses ;

Soixante pantalons ;

Trente chapeaux en paille de pandanus,

sont informées que leurs offres seront reçues au 2^e bureau de la Direction de l'Intérieur jusqu'au 15 janvier courant, à 3 heures de l'après-midi.

Les modèles de ces trois articles sont déposés au dit bureau.

Service des Contributions

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 1893 instituant le système de la Régie pour le commerce de l'opium dans les Etablissements français de l'Océanie, le service des Contributions délivre cette substance aux Asiatiques à raison de 300 francs le kilogramme.

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faane raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaité raa i te mau feaua e maro hia	Te ioa o te feia i faaité mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaité hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faaité raa i te matahiti e tairuru ai

Par le district de Avatoru (Tuamotu) — E te matacinaa ra no Avatoru (Tuamotu).

Fanae.	Te taata ra o Huri a Temau.	9 no atete 1888.	Te taata ra o Aipitaroi a Nui e te vahine ra o Tepararii a Nui, e tia i Papeete.	17 no atopa 1893.	28 no feppure 1894.
Aimaitefare.	Fauhia a Tapora.	id.	Te taata ra o Tuvava a Tavarira, e tia i Rairoa.	22 no tiunu 1893.	id.
Vaiau.	id.	id.	id.	id.	id.

Départ du courrier.

Le voilier *Galilée*, chargé du transport de la correspondance et des passagers, fera route pour San Francisco le vendredi 12 janvier courant.

Les sacs seront fermés le même jour à 10 heures du matin.

SERVICE ADMINISTRATIF DES COLONIES

Avis de vente.

Le public est informé qu'il sera procédé, le 24 janvier 1894 à 8 heures du matin, au bureau des Revues, à la vente aux enchères publiques d'une baleinière, ainsi que des effets, meubles et objets divers provenant de la succession de M. Tanguy, pilote, décédé à Papeete le 13 décembre 1893.

La vente sera faite en argent français. Les lots devront être payés et enlevés dans les 24 heures, sous peine de vente à la folle enchère de l'adjudicataire. Ils ne seront toutefois délivrés que sur la présentation d'un récépissé constatant le versement au Trésor du montant des adjudications.

2-1

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 3 au mardi 9 janvier 1894 inclus.

BATIMENT DE GUERRE ENTRÉ.

(Neant.)

BATIMENTS DE COMMERCE ENTRÉS.

- 4 janvier. Goël. française *Ina*, venant de Niau.
 4 janvier. Goël. française *Aorai*, venant de Taiohae.
 5 janvier. Trois-mâts-goëlette danois *Verdande*, venant de Taiohae.
 5 janvier. Goël. française *Tuamotu*, venant de Mangareva.
 7 janvier. Goël. française *Gauloise*, venant de Taiohae et Fakarava.
 8 janvier. Goël. française *Lovina*, venant d'Anaa.

BATIMENTS DE GUERRE SORTIS.

- 5 janvier. Goël. de la station locale *Papeete*, allant aux Iles-Sous-le-Vent.
 7 janvier. Aviso-transport français *Pourvoyeur*, allant à Raiatea.

BATIMENTS DE COMMERCE SORTIS.

- 7 janvier. Goël. de Rurutu *Pariti*, allant à Rurutu.
 7 janvier. Goël. du protectorat anglais *Tetautua*, allant à Penrhyn.

DIMANCHE, 14 JANVIER,

2^e Dimanche du mois,

LE CULTE SERA CÉLÉBRÉ EN FRANÇAIS,

à 7 h. du soir, dans la Chapelle de la rue des Beaux-Arts.